Cinquante-sixième année. - N° 221 A Lundi 14 et mardi 15 novembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 836

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

438 593 782 RCS Montpellier.
ALSAFOR.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 30, Rue Maryse Bastié, 34170 Castelnau-le-Lez.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Par acte S.S.P. en date du 10/11/2022, FFSA, S.A. à directoire et C.S. au capital de 2.380.560 €., siège : 30 Rue Maryse Bastié, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, 309.966.166 R.C.S. Montpellier, et ALSAFOR, S.A.S. au capital de 200.000 €., siège : 30 Rue Maryse Bastié, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, 438.593.782 R.C.S. Montpellier, ont établi un projet de fusion-absorption d'ALSAFOR par FFSA. ALSAFOR ferait apport à FFSA de la totalité de son actif évalué à 1.387.640 €. à charge de la totalité de son passif arrêté à 469.924 €., soit un apport net de 917.716 .€. FFSA détenant la totalité des actions d'ALSAFOR, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital ; de même, les apports effectués par ALSAFOR n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par FFSA, il n'a pas été établi de rapport d'échange et il n'y a pas de prime de fusion. Le projet de fusion a été déposé le 10/11/2022 au greffe du T.C. de Montpellier pour les 2 sociétés.